

*Ministère de la Culture et de la Communication*

*La Ministre*

Monsieur Benoît BAVOUCET  
Directeur de l'école nationale supérieure  
d'art de Limoges-Aubusson  
19, avenue Martin Luther King  
B.P. 73 824  
87038 LIMOGES CEDEX 01

12 SEP. 2012

Nos réf. : CC/92/LTA

Monsieur le Directeur,

Vous avez été reconduit pour un mandat de trois ans, dans vos fonctions de directeur de l'École nationale supérieure de Limoges-Aubusson et je souhaite à travers cette lettre de mission, vous préciser les orientations qu'il vous appartiendra de mettre en œuvre au cours de ce mandat.

Vous serez chargé, en liaison avec la direction générale de la création artistique, de poursuivre le chantier qui doit permettre à l'école de s'insérer durablement dans le processus de reconnaissance académique du DNSEP au grade de master. Avec l'ouverture à la rentrée 2012 d'un nouveau cursus de 1<sup>er</sup> cycle, mention céramique, vous devrez refondre la maquette des enseignements délivrés par l'école de Limoges autour d'une filière art et céramique. Afin de renforcer le projet pédagogique de votre établissement, il vous importera d'asseoir le dispositif pédagogique de votre cursus en veillant à créer un enseignement d'histoire de l'art et d'esthétique dans ses aspects aussi bien spécifiques que transversaux.

En ce qui concerne l'adossement des enseignements à la recherche, vous devrez poursuivre les négociations avec le pôle de recherche et d'enseignement supérieur Limousin-Poitou-Charentes, qui conduiront à l'adhésion de l'école à cette structure. Vous instaurerez un conseil scientifique qui permettra d'orienter et d'évaluer la politique de la recherche de votre établissement, notamment le post-diplôme en céramique contemporaine en lien avec le studio installé à Jingdezhen en Chine. Enfin, vous mettrez en place des collaborations avec d'autres établissements d'enseignement supérieur et culturels. À ce titre, vous développerez un partenariat privilégié avec la Cité de la Céramique-Sèvres et Limoges, en associant la direction générale de la création artistique.

Afin d'accroître l'attractivité de votre école et de lui garantir ainsi un niveau satisfaisant d'effectifs étudiants, vous veillerez à affirmer l'originalité de votre établissement au sein du paysage de l'enseignement supérieur, en particulier dans le domaine de la céramique, et son ancrage au sein du réseau des écoles supérieures d'art, tout en l'intégrant dans une dimension internationale.

.../...

Vous poursuivrez la politique de partenariats et d'échanges que vous avez initiée, avec l'enseignement supérieur européen en encourageant la mobilité de vos étudiants à l'étranger et en favorisant au sein de votre établissement, l'accueil d'étudiants ou de professionnels étrangers.

Vous vous attacherez à bâtir une offre de formation continue, en particulier à destination des professionnels du secteur de la céramique.

Vous veillerez par ailleurs aux problématiques d'insertion professionnelle, dimension centrale inscrite dans l'ensemble des établissements d'enseignement, afin d'améliorer encore le taux de placement des diplômés. Le développement de l'insertion se fera notamment par la valorisation du travail des étudiants par des expositions et l'introduction de modules de formation spécifiques à l'insertion. À cet égard, l'approfondissement des relations avec les partenaires du monde de l'industrie, de la création (FRAC et centres d'art) et de la recherche sera également profitable à l'insertion des diplômés, ainsi que toute action tendant à suivre le devenir des anciens étudiants.

Il vous appartiendra de proposer à votre ministère de tutelle la requalification des espaces de l'établissement dans la triple nécessité de l'accessibilité, de la mise en sécurité, et de la rationalisation de l'usage des espaces. Vous disposerez à ce titre de l'appui de la mission du conseil architectural de la direction générale de la création artistique.

La mise en œuvre de votre projet s'inscrit, naturellement, dans le respect des équilibres financiers approuvés par le conseil d'administration et du plafond d'emplois voté par le Parlement. Dans un contexte de maîtrise de la dépense et de l'emploi publics, vous vous attacherez à rechercher les pistes d'économies possibles et vous explorerez toutes les voies susceptibles d'optimiser et de développer les ressources propres de l'école.

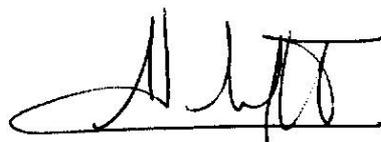
La préservation d'un bon climat social devra être l'une de vos préoccupations permanentes.

Je vous remercie d'exercer la plus grande vigilance à l'égard des éléments qui se rattachent à la sécurité des élèves, des agents, du public et à l'accueil des personnes handicapées. Je vous demande également, comme à tous les directeurs d'établissements de notre ministère, de prendre en compte les problématiques liées au développement durable.

Vous aurez, enfin, à cœur de contribuer à la concrétisation des engagements pris par le ministère de la Culture et de la Communication, au titre de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes d'une part, et de la diversification sociale de l'accès à l'enseignement supérieur, d'autre part.

L'ensemble de ces objectifs devra figurer dans un contrat de performance signé entre l'État et votre établissement, qui devra être achevé avant la fin de l'année 2012.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Aurélie FILIPPETTI